



Promesse d'embauche: engagement du salarié

Par **Comm50**, le **16/03/2011** à **17:39**

Bonjour,

J'ai signé, il y a deux semaines environ une promesse d'embauche pour intégrer une société le 08/04 prochain en CDI. Cependant, entre temps, une autre société m'a fait une offre plus intéressante.

Puis je me désister de la promesse d'embauche que j'ai signé il y a deux semaines?

Si non, comment puis je faire pour me sortir de cette situation et intégrer l'entreprise qui m'a fait une offre plus avantageuse?

En vous remerciant par avance,

Cordialement,

Par **jrockfalyn**, le **16/03/2011** à **19:14**

Bonjour,

Qui a dit que l'embaras du choix était le pire des embaras ?

La promesse d'embauche acceptée par le salarié engage ce dernier qui doit, à la date prévue intégrer l'entreprise. A défaut il peut être condamné à verser des dommages et intérêts à l'employeur.

Deux pistes de solutions cependant :

- Soit vous jouez carte blanche avec l'employeur pour lui demander de renoncer à votre collaboration avant même que celle-ci n'ait commencé.

- Soit vous commencez à exécuter le contrat et vous profitez de la période d'essai pour rompre la relation contractuelle... Cette hypothèse suppose que vous ayez suffisamment de temps entre le 8 avril et le commencement de l'autre contrat...

Pas tellement d'autres pistes... Aux autres membres de compléter par une idée lumineuse...

Cordialement

JRF

Par **Comm50**, le **17/03/2011** à **09:53**

Ok, merci pour votre aide.